

aux péchés pardonnés. Il suffit, pour cela, de les offrir à Dieu dans ce but. Bien des fois, la sainte Ecriture nous atteste la valeur expiatoire des bonnes œuvres. Citons seulement une de ses déclarations (Jér. XVIII, 8.) " *Si mon peuple, dit Dieu, fait pénitence pour le mal qu'il m'a fait, je ne lui enverrai pas le mal dont je l'ai menacé*" (la guerre et la ruine). C'est là du reste un dogme de foi défini par le Concile de Trente. " Si quelqu'un, dit-il, prétend qu'on ne peut satisfaire à Dieu pour les peines temporelles dues aux péchés, soit en supportant patiemment les épreuves que Dieu envoie, soit en acceptant les pénitences que le prêtre impose, soit en faisant de soi-même des jeûnes, des aumônes, des prières ou d'autres bonnes œuvres : qu'il soit anathème !" (*Ses. XVI, can. 13.*)

Enfin, nos bonnes œuvres surnaturelles peuvent, mieux encore que nos bonnes œuvres naturelles, obtenir toutes les grâces temporelles ou spirituelles qui dépendent du bon vouloir de Dieu. Le *mérite de justice* dont elles sont ornées ne les dépouille nullement du *mérite de convenance*. Ce dernier mérite, elles l'auront surtout si on les offre à Dieu pour obtenir telle ou telle grâce particulière. En ce cas, elles se transforment en véritables demandes, et elles ont droit aux promesses faites par Jésus à la prière : " *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera.*" (Joan. XIV, 13.)

Tels sont les trois fruits des bonnes œuvres surnaturelles : elles méritent ; elles expient ; elles obtiennent. Le premier est personnel et inaliénable. Quant aux deux autres, ils sont réversibles sur autrui : on peut expier et obtenir, non seulement pour soi, mais pour les autres.

Bénédictions de cloches

Le 16 du courant, dans l'église de Notre-Dame des Anges de Montauban, a eu lieu la bénédiction de trois cloches. Monseigneur l'Archevêque de Québec, empêché d'y assister, avait délégué Mgr Têtu pour présider la cérémonie.

Dimanche dernier, 21 janvier, vers 3 hrs. p. m., Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque s'est rendu à l'Hôpital-Général pour y bénir deux nouvelles cloches.—Le Rvd Mr Cloutier, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur a expliqué en quelques mots les cérémonies de la bénédiction puis a brièvement exposé les diverses missions de la cloche.

Les nombreux parrains et marraines qui avaient répondu à l'invitation ont été admis à visiter le cloître.